Prob voisinage eaux de pulie

Par ledede

Bonjour a Tous,

j habite depuis janv 2010 en tant que locataire 1 petite residence assez calme et de bon voisinage
jusqu'a ce qu'1 nouveau proprietaire vienne occuper depuis 5 ans le dernier etage avec grande terrasse,
sur les 4 evacuations prévues d eaux de pluies et autres de cette terrasse,
(2 cotés terrasses voisins du dessous et 2 voie publique) 1 seule fonctionne,
celle donnant sur la terrasse de mon voisin du 1*, Ns habitons au 2*
les 3 autres evacuations ont mysterieusement cessé de fonctionner depuis son emmenagement.
cette seule evacuation située au dessus de notre chambre qui permet de vider sa terrasse (200 M2 sur 30 cm vide sous dallage)
pendant 5 a 6 jours et nuits aprés les orages et avec 1 goutte a goutte sur 3 jours supp.pour finir de la vidanger !

ce goutte goutte d'1 tombe jusqu'a 40 (bien quarante) fois par minute jour et nuit est + que stressant ,
car cette évacuation qui part du 4° étage se déverse sur la terrasse de l'occupant du 1* etage,
qui pour se proteger a dû installer une espece de velum en forme de dome !
je vs laisse imaginer l'amplification du bruit de cette eau et du goutte a goutte jour et nuit sur ce dome
ui se trouve juste sous et a hauteur de la fenêtre de notre chambre !

mon epouse (handicapée) en 2009 suite a virus a dû etre appareillée cardiaquement a 1 systeme d alerte qui est connecté (via biotronik)
a l'institut Tzanck et qui a la moindre alerte (emballement cardiaque dû au stress ou autre) se déclenche,
l'institut Tzanck ns contacte immediatement et a toute heure pour savoir ce qui se passe
ce veritable flot d'eau et ce goutte a goutte jour et nuit créent 1 tres gros stress a mon epouse avec les consequences cardiaques que je vs laisse imaginer.

je n ai pas manqué a plusieurs reprises d'en faire remarque a ce proprietaire sur les desagrements que Ns subissons de sa part
et que s'il avait a minima le moindre sentiment de compassion envers l'état de santé de mon epouse
il ferait le necessaire pour que les 4 evacuations fonctionnenta nouveau;
et
s'il lui arrivait parfois de se mettre a la place des gens , rien n'y a fait !
son epouse a même eu le culot de me suggérer :
" de dormir dans le salon, de condamner notre chambre en periode orageuses et de garder toutes fenetres fermées ... "

j ai contacté mon proprietaire afin que cela cesse et qu'1 solution soit trouvée aux 3 évacuations qui ne fonctionnent pas
le propriétaire du 4* lui a répondu que la terrasse ne lui appartenait pas
mais qu elle appartenait a la coproproriété donc qu il n en etait pas responsable !

le Syndic aurait fait venir 1 plombier courant Mai/juin dernier qui n a su que creuser / élargir 1 rigole sous le dallage
permettant l acceleration de la vidange de la terrasse que par cette seule évacuation !

et déclarer que ce serait meme 1 defaut de construction ...
Pour ce Syndic cette pseudo reparation et cette excuse de défaut deconstruction classe définitivement ce probléme !
c est sans compter les eaux usées que Ns recevons de cet indelicat proprietaire qui nettoie au Karcher sa terrasse pendant 8 jours tous les 3 mois !!!

Ns avons la sensation d etre pris en otage et pour des C*** par le proprio du 4* qui ne veut rien faire
et
par celui du 1* qui ne veut pas enlever son velum
au motif légitime qu il protege son mur, ses plantes, son dallage, etc...
et qui est lui meme victime de cette situation !

Ns sommes excédés par ce proprietaire du 4* car septembre arrivant avec les fortes pluies à venir
Nous n'avons plus la force de revivre une sixieme année dans ces conditions.

aussi SVP, auriez Vs 1 solution pour faire entendre raison cet indélicat proprietaire.
j ai bien sûr, photos, videos, courriers a votre disposition

je Vs remercie d avance pour votre précieuse aide
Cordialement, DD

Par Tisuisse1

Vous ne vous adressez pas au syndic de l'immeuble (en tant que locataire vous n'êtes pas sensé le connaître) mais vous faites une LR/AR à votre propriétaire. C'est à lui d'intervenir auprès du copropriétaire d'où provient cette eau. Vous donnez à votre propriétaire 8 jours pour vous apporter des réponses. Vous l'informez que, passé 8 jours, vous ferez venir un huissier de justice pour constater et vous transmettrez votre dossier à la juridiction compétente en demandant à cette juridiction le gel de vos loyers sur la Caisse des Dépôts et Consignations jusqu'à remise en état de l'installation d'écoulement des eaux de cette terrasse et réparation des dégâts.

D'après ce que j'ai compris dans votre description, la terrasse avait 4 évacuations. Il se peut que le nouveau propriétaire ait fait des travaux sur cette terrasse carrelage, étanchéité, autres, et que l'entrepreneur ait bouché certaines évacuations.